



## ETUDE DE CAS 9:

Une Scientifique recherche informations sur l'importation d'OVM

### Objectif

Utiliser le Portail Central du CEPRB qui pourrait être utile pour la recherche scientifique

### Références

Etude de cas 8

Le Protocole de Biosécurité

Le Module 4 du CEPRB : Trouver l'Information sur le Portail Central du

.

### Scénario

La scientifique de l'Etude de Cas n°8 décide d'utiliser les évènements de coton Bollgard I et Bollgard II pour faire son test de terrain, mais voudrait également tester, en même temps, un autre évènement de coton résistant aux insectes (DAS-21023-5 x DAS-24236-5 dont le nom commercial déposé est Widestrike™). La scientifique sait que la culture de ce dernier évènement a été autorisée aux Etats-Unis. Elle peut donc obtenir une source de cette graine.

Q1. Quelle(s) action(s) spécifique(s) au titre du Protocole de Cartagena devra-t-elle prendre pour importer en Afrique du Sud des graines de coton Widestrike™ ?

Q2. Quelle information devra être donnée à l'ANC pour permettre un mouvement transfrontière et à la dissémination intentionnelle de coton Widestrike™ en Afrique du Sud ?